L'Egypte lance un plan d'action urgent pour protéger ses droits sur le Nil

@rib News, 02/03/2011 â€“ Source MAPLe ministre Ã©gyptien des ressources hydriques et de l'irrigation, M. Hussein El-Atefy, a annoncÃ©, mercredi, le lancement par son pays d'un "plan d'action urgent" pour protÃ©ger ses droits, dÃ©terminÃ©s par les accords et conventions internationaux sur le partage des eaux du Nil.Dans des dÃ©clarations Ã la presse, le responsable a ajoutÃ© que ce plan porte essentiellement sur la coordination avec tous les gouvernements et organes internationaux concernÃ©s notamment au niveau africain.
Ce plan, a-t-il ajoutÃ©, a pour objectif de dÃ©fendre les droits lÃ©gitimes de l'Egypte en eau du Nil.Ces dÃ©clarations interviennent au lendemain de la ratification par le Burundi de l'accord rÃ©gional sur le partage des eaux du Nil.L'annÃ©e derniÃ¨re, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie, pays situÃ©s en amont du fleuve, avaient Ã©galement signÃ© cet accord remplaÃ§ant les deux accords conclus en 1929 et 1959 et qui attribuent aux pays de l'aval 87 pc des eaux du Nil avec 55,5 milliards de m3 pour l'Egypte et 18,5 milliards de mÂ³ pour le Soudan.Les pays du Bassin du Nil, comprenant le Burundi, la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda, ainsi que l'ErythrÃ©e ne se sont pas mis d'accord pour identifier un cadre juridique et institutionnel, pour un nouveau partage des eaux du fleuve, en dÃ©pit des nombreuses rÃ©unions ministÃ©rielles, tenues au cours des sept derniÃ¨res annÃ©es.L'Egypte et le Soudan demandent la prÃ©servation de leurs revendications historiques, alors que les autres pays souhaitent l'amendement de l'accord de 1929 signÃ© entre l'Egypte et la Grande-Bretagne signataire au nom de ses colonies africaines arrosÃ©es par le Nil, qui accordait au Caire un droit de veto sur les projets construits en amont.